



SOCIETE CANINE DU HAUT-RHIN
 Membre de la Fédération Canine d'Alsace - Affiliée à la Société Centrale Canine Reconnue d'Utilité Publique



INTERNATIONAL DOG SHOW

avec CONFIRMATION TOUTES RACES

COLMAR

Parc des Expositions - Parking gratuit

31 mars
1^{er} avril
2012



CLOTURE DES ENGAGEMENTS (Meldeschluss) :
5 mars 2012 ou 16 mars 2012

● NOMBREUX PRIX ET RECOMPENSES

● UN SOUVENIR ET UN DIPLOME
 REMIS A CHAQUE EXPOSANT

● UN PRIX A CHAQUE LOT D'ELEVAGE

● CONCOURS DU JEUNE PRESENTATEUR

● VENTE DE CHIOTS LOF

(le formulaire est à demander à la SCHR, 06 84 66 98 47).

● SEANCE DE CONFIRMATION
 POUR LES CHIENS NON EXPOSES

VENDREDI 30 MARS 2012 de 14 h à 18 h
 (le formulaire est à demander à la SCHR)

*Des cages
 au prix
 de 8€
 seront
 disponibles
 sur place.*



Entrée des chiens / Einlass der Hunde : 8 h

Jury Pressenti

Début des jugements / Beginn des Richtens : 9 h 30

Samedi 31 mars 2012

1^{er} GROUPE

Berger AllemandM. MOTZ
Spéciale Chien Loup Tchécoslovaque,
Spéciale Slovensky Cuvacs,
 Chien Loup de Saarloos (Confirmations M. Kérihuel).....M. STEFIK (SLO)
Spéciale Berger Picard,
 Bergers des Pyrénées, Catalan, de Brie, de Beauce.....M. SCHWARTZ
 Kelpie, Berger Australien, Bouvier des Flandres, des Ardennes, AustralienM. THEVENON
 Chiens de Berger Belge, Schipperke.....M. GRIOL
 Berger Blanc Suisse.....M. LENEUF
Spéciale Berger de l'Est et Italiens,
 Berger Hollandais, Schapendoes, Berger Portugais.....M. KARCHER
 Bobtail, Welsh Corgi, Colley Barbu, Berger des Shetland,
 Colley (Cl. Jeune, Puppy, Vétéran)M. EYMAR-DAUPHIN
 Colley (Cl. Adultes) et autres races du groupesM. KERIHUEL

4^e GROUPE

Teckels (Confirmations M. Dupas).....M. DELERUE (P)

8^e GROUPE

Spéciale Golden Retriever, Retriever du Labrador
 (Confirmations M. Dupas).....Mme MULLER (CH)
Spéciale autres RetrieversM. JOUANCHICOT
 Spaniels, Chiens d'Eau et autres races du groupeM. KERIHUEL

9^e GROUPE

Chihuahua, Boston Terrier, CarlinMme BOTTUSSI-JOCQUEL
 Bichons, Petit Chien Lion, Coton de Tulear, Papillon et Phalène.....M. SALLET
Spéciale Cavalier King Charles, King CharlesMme ESTRU
 Lhasa Apso, Epagneul Tibétain, Shih Tzu, Terrier TibétainM. JOUANCHICOT
Spéciale Bouledogue FrançaisMme DESSERNE
 Griffon Bruxellois, Petit Brabançon, Chien Chinois à CrêteM. DUPAS
 Caniches, Epagneuls Japonais et Pékinois, Petit Chien Russe
 et autres races du groupe
 (Confirmations M. Kérihuel)M. MACHETANZ (D)

10^e GROUPE

Afghan Hound (Confirmations M. Kérihuel).....M. STEFIK (SLO)
 SalukiM. DUPAS
 BarzoïMme BOTTUSSI-JOCQUEL
 Autres races du groupe (Confirmations M. Dupas)M. WALSH (IRL)

Dimanche 1^{er} avril 2012

2^e GROUPE

Boxer (Confirmations M. Kérihuel)M. MACHETANZ (D)
 Bouviers SuissesM. THEVENON
 Shar Peï, Dogue Argentin.....Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
 Mâtin des PyrénéesM. EYMAR-DAUPHIN
 Landseer, LeonbergMme MULLER (CH)
 Tosa, Aïdi, Dogue du Tibet, Hovawart, Rottweiler, Terrier Noir RusseM. KERIHUEL
 Bulldog, Dogue de Bordeaux, Fila de St Miguel,
 Montagne et Mâtin des Pyrénées, Terre Neuve
 (Confirmations M. Dupas).....M. DELERUE (P)
Spéciale Berger de l'EstM. KARCHER
Spéciale Doberman (Confirmations M. Dupas)M. GIANNONE
Spéciale Saint-Bernard (Confirmations M. Dupas)M. LEGER (CH)
Spéciale Races du CAMILA, Mâtin de Naples.....M. RODRIGUEZ
Spéciale Cane Corso, Bullmastiff, MastiffMme CLASS
 Schnauzers, Pinschers, Dogue Allemand et autres races du groupe.....Mme DESSERNE

3^e GROUPE

Yorkshire Terrier (Confirmations M. Kérihuel)M. MACHETANZ (D)
 Staffordshire Américain, Bull Terrier du StaffordshireM. JOUANCHICOT
 Bull Terrier, Terriers d'Ecosse,
 Parson et Jack Russel Terrier (Confirmations M. Dupas)M. WALSH (IRL)
 Airedale et Terriers Divers, Fox Terrier, Terrier de Chasse Allemand
 et autres races du groupesM. ESCOFFIER

5^e GROUPE

Spéciale Akita Américain,
 Akita Inu, Samoyède, Spitz Japonais, Shiba Inu, Chien du GroënlandM. KLEIN
 Chow-Chow, Eurasier, Basenji, Spitz Allemands et ItalienM. GRIOL
Spéciale Husky SibérienM. EGGEMANN
 Malamute, Chien Finnois de Laponie, Chiens Nus
 et autres races du groupeM. LENEUF

6^e GROUPE

Basset Griffon Vendéen (Confirmations M. Kérihuel).....Mme MULLER (CH)
 Basset HoundM. GRIOL
 Dalmatien.....Mme BOTTUSSI-JOCQUEL
Spéciale Rhodesian Ridgeback
 (Confirmations M. Jouanchicot).....Mme SCHÖNHOLZER (CH)
 Grand Bleu de Gascogne, Griffon Nivernais,
 Chien Courant Slovaque, Basset des Alpes,
 Basset Artésien Normand, Beagle et autres races du groupe
 (Confirmations M. Kérihuel)M. STEFIK (SLO)

7^e GROUPE

Drahthaar, StichelhaarM. EYMAR-DAUPHIN
 Autres races du groupeM. DUPAS

Feuille à conserver

RENSEIGNEMENTS / AUSKUNFT

S.C.H.R. 22, rue Sainte Thérèse - BP 2411 - 68067 MULHOUSE Cedex
 Mer. / vend. de 17 h 00 à 19 h 00 - Tél. +33 (0)3 89 32 10 25
 Internet : www.schr68.com

ENVOI DES ENGAGEMENTS MELDESCHHEIN SENDEN AN :

CYNOPRINT - Expo COLMAR - B.P. 14 - 01960 PERONNAS
 Inscriptions en ligne : www.cynoprint.com - Paiement sécurisé

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

LIEU - DATES : 31 mars et 1^{er} avril 2012 à COLMAR, au Parc des expositions. Parkings gratuits à proximité des halls. - Internet : www.schr68.com

ENTRÉE DES CHIENS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Les jugements débuteront à 9 h 30. Le catalogue sera remis sur présentation de l'accusé de réception. Le numéro d'exposant sera à retirer dans le ring de jugement.

LOGEMENT : Des cages au prix de 8 €, payables sur place, sont à disposition. Aucune cage ne sera admise autour des rings de jugement. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

RESTAURATION : Un restaurant et des buvettes seront installés dans l'enceinte de l'exposition

SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés, seront autorisés à sortir à partir de 15 h 30 sur présentation de la feuille de jugement. Les autres chiens ne pourront sortir avant 17 h.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

COUPE D'OREILLES : conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de haut x 35 cm de large : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce de portées à vendre. - Toute distribution de prospectus quel qu'ils soient, non autorisée par l'organisation, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition. Il est interdit de faire signer une pétition, quel que soit son objet, sans l'accord du président de la SCHR.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs - Vétérinaires de service qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition : - des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau - des chiens aveugles ou estropiés - des chiens monorchides / cryptorchides ou atteints de malformations - des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits, des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Refus ou Exclusions) En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENT ET RÈGLEMENT (Paiement) : Lorsque le chien est engagé dans une classe dite individuelle (1), il sera perçu un droit d'engagement.

- Le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué " catalogue inclus " (voir feuille d'engagement).

- Les droits d'engagement (frais de participation) doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement. Ils seront à adresser à : CYNO-PRINT à PERONNAS, et resteront acquis à la SCHR, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

- Il sera envoyé un accusé de réception (carte d'exposant) qui devra être présenté à l'entrée de l'exposition

- Tout engagement dont le règlement n'est pas effectué avant la date de clôture ou, parvenant après cette date, sera refusé et retourné.

- Aucun engagement et/ou règlement ne sera accepté le jour de l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : 5 mars 2012 et 16 mars 2012 pour les engagements envoyés par courrier. 5 mars et 19 mars pour les engagements internet. Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant, ils peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Seuls peuvent être admis à l'Exposition tous les chiens de races figurant aux classifications et à un Livre d'Origine d'un pays membre ou d'un pays non affilié établi et reconnu par la SCC et la FCI.

- LES CHIENS DE 1^{re} CATEGORIE NE SONT PAS ADMIS

ATTENTION : Les inscriptions sont faites sous la responsabilité du propriétaire exposant dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe puppy, jeune ou ouverte suivant son âge.

REFUS ou EXCLUSION :

1) Les engagements : la Société organisatrice se réserve le droit de refuser, avec déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat, tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser, même après les avoir acceptés :

a) Les inscriptions parvenant après la date de clôture des engagements.
b) Les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique

c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe "Lot d'Elevage", ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

2) des chiens : à l'entrée, ou en cours d'exposition :

a) Ceux refusés par le Service Vétérinaire.
b) Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
c) Ceux non engagés, dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

Dans les cas : a) et b), les engagements ne seront pas remboursés.

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ

Classe PUPPY : pour les chiens âgés de 6 à 9 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un classement, le juge formule simplement une appréciation sur le chien, par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur.

Classe JEUNE : pour les chiens âgés de 9 à 18 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent, mais pas au CACS ni CACIB.

Classe INTERMÉDIAIRE : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, elle donne droit à l'attribution du CACS et du CACIB en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Travail, respectivement en cas d'obtention du CACS avec la classe Champion.

Classe OUVERTE : pour les chiens âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes travail, et intermédiaire et en cas d'obtention du CACS à l'attribution du CACIB en concurrence avec la classe Champion.

Classe TRAVAIL : pour les chiens âgés de 15 mois minimum à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement en classe Travail (conditions au dos de la feuille d'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Intermédiaire et Ouverte, et en cas d'obtention du CACS à l'attribution du CACIB en concurrence avec la classe Champion.

Classe CHAMPION de BEAUTE : exclusivement réservée aux chiens âgés de 15 mois minimum à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI, et Champions Internationaux de la FCI (conditions au dos de la feuille d'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, mais à l'attribution du CACIB et de la RCACIB en concurrence avec les classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

Classe VÉTÉRAN : pour les chiens âgés de 8 ans et plus à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement, mais pas pour l'attribution du CACS, ni du CACIB ni pour la désignation du Meilleur de Race.

CHIEN NE CONCOURANT PAS : pour les chiens titulaires d'un certificat de naissance ou inscrits à une livre d'origine de la FCI et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Le sujet figure au catalogue mais n'est pas examiné par le juge.

MEUTE : Chiens Courants : Pour 6 chiens minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire qui doit justifier que 3 de ses chiens sont engagés en classe travail, et qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département.

Chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'un engagement dans une classe individuelle (1)

Terriers, Teckels : Pour les 6 Terriers ou Teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail, ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

CLASSE d'ELEVAGE : seule classe pouvant être constituée au poteau avant 13 h. Pour 3 chiens de même race et variété, issus au moins de 2 portées, sans distinction de sexe, et engagés dans une classe individuelle (1), nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à des exposants différents.

(1) L'ENGAGEMENT D'UN CHIEN DANS PLUSIEURS CLASSES INDIVIDUELLES EST INTERDIT

Les classes individuelles sont les classes Jeune, Ouverte, Intermédiaire, Travail, Champion et Vétérans.

JUGEMENTS : les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring, d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée).

Un juge délaissant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un 2^e juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 60 chiens, y compris les confirmations.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

RECLAMATIONS : toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution de 85 €, qui restera acquise à la S.C.H.R. si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration.
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la SCHR ou des vétérinaires de service.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION : une liste des modifications intervenues après édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire, et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE OBLIGATIONS SANITAIRES et LEGALES

Pour les chiens de la 2^e catégorie ou étrangers les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. Aussi nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement. La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination un mois après sa date de délivrance, les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat

- en cas de vaccination de rappel la jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat

- **L'organisation recommande aux propriétaires de chiens de 2^e catégorie, de prendre toutes dispositions prévues par la loi du 06 janvier 1999 et ses décrets d'application (récepissé municipal, attestation d'assurance, la tenue en laisse et le port de la muselière obligatoire en dehors des rings et cages).**

- **AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER -**

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution, et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an, accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, seul le certificat de vaccination antirabique est exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays.

En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

3) Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

RESPONSABILITE : la SCHR décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas, ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes.

La SCHR ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leur(s) chien(s), les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le Comité de l'exposition (voir § réclamation).

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION :

1^{er} groupe :	- Berger Allemand, Berger de Brie et Bouvier des Flandres	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
2^e groupe :	- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Dobermann, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Chien de Montagne de la Serra d'Estrela, Cane Corso, Castro Laboreiro	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
3^e, 4^e groupes :		
5^e groupe :	- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais (moyen, grand), Samoyède, Esquimaud du Groenland, Akita Inu	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
6^e groupe :	- Rhodesian Ridgeback	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
7^e groupe :		
8^e groupe :	- Retrievers	15 mois
	- Reste du groupe	12 mois
9^e groupe :	- Epagneul Japonais et Pékinois	10 mois
	- Reste du groupe	12 mois
10^e groupe :	- Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois
	- Reste du groupe	15 mois

ATTENTION : votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Accès au Parc Expo de Colmar - Avenue de la Foire aux Vins

Colmar se trouve sur l'autoroute A35 entre Mulhouse et Strasbourg.

Pour rejoindre le Parc Exposition, prendre la "Sortie 23" en venant de Strasbourg, la "Sortie 24" en venant de Mulhouse ou la Nationale N83 en venant de Thann

Colmar befindet sich auf der Autobahn A35 zwischen Mulhausen und Strassburg.

Um an den Parc EXPO zu kommen, ist die "Ausfahrt 23" aus Richtung Strassburg, oder die "Ausfahrt 24" aus Richtung Mulhausen zu nehmen.

Hôtels = Off. Tourisme COLMAR / Verkersamt : Tél ++ 33 (0)3 89 20 68 93

Pour les éleveurs, possibilité d'un encart publicitaire d'1/2 page dans le catalogue de l'EXPO au prix de 72 €. Le formulaire est à demander à la SCHR

DEMANDE D'ENGAGEMENT / MELDESCHHEIN

Un seul chien par feuille / Ein Meldeschein pro Hund - Photocopie autorisée / Kopie zugelassen

Cadre réservé organisation

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS / MELDESSCHLUSS : 5 et 16 MARS 2012

(1) VARIÉTÉ / (2) TAILLE : Basset, Bergers: Belge, Australien, des Pyrénées; Bichon, Boxer, Brachet, Braque Français, Bull Terrier, Caniche, Chien Courant, Chien Nu, Epagneul de Munster, Griffon, Pinscher, Podenco Portugais, Retriever, Schnauzer, Setter, Spitz, Teckel, Welsh Corgi, Xoloitzcuintle.

(2) COULEURS : Bergers de Brie, Boxer, Bouledogue, Braque Italien, Cocker Anglais & Américain, Caniche, Carlin, Cavalier King Charles, Chien d'Élan, Chow-Chow, Doberman, Dogue Allemand, Elkhound, Epagneul Breton, King Charles, Pinscher, Puli, Schnauzer, Setter Irlandais, Spitz.

(3) POIL : Long - Court - Ras - Dur - Lisse - Ondulé
Berger Hollandais, des Pyrénées, Braques : Hongrois, Weimar, Cao, Chihuahua, Colley, Fox -T., Griffon, Saint-Bernard, Lévrier, Podenco, Segugio, Teckel.
(4) POIDS : Epgl. Japonais, Papillon, Pékinois, Phalène

SVP ! Renseigner toutes les rubriques à l'aide d'un stylo à bille rouge et en CARACTERES d'IMPRIMERIE. BITTE ! Mit Kugelschreiber und deutlicher Druckschrift ausfüllen.

RACE / Rasse : VARIÉTÉ / Varietät (1) MALE Rüde
NOM du CHIEN / Name des Hundes : FEMELLE Hündin
NÉ le / Wurfdatum : N° L.O.F. / Zuchtbuch N° : POIDS / Gewicht (4) : kg

COULEUR / Farbe (2) : N° Puce ou tatouage / Tätowierung - Microchip N° :

TAILLE / Grösse (1) : Grand Gross Moyen Mittel Petit Klein Nain Zwerg Toy Kaninchendachs

POIL / Haar (3) : Ras Glatthaarig Court Kurzhaarig Long Langhaarig Dur Drahthaarig Hirsute Rauhaarig Ondulé Gewellt

PÈRE / Vater :

MÈRE / Mutter :

ELEVEUR (Nom / Prénom)
Züchter (Name / Vorname)

PROPRIÉTAIRE (Nom / Prénom)
Eigentümer (Name / Vorname)

N° RUE / Strasse Tél. :

CODE POSTAL / PLZ VILLE / Stadt PAYS / Land

- Tout chien dont la classe d'engagement n'aura pas été précisée, sera inscrit en classe Ouverte ou Jeune suivant son âge.

- Ist die gewünschte Klasse nicht angegeben, wird der Hund, seinem Alter entsprechend, in die Offene oder Jugendklasse eingeschrieben.

- Classe Champion ou Travail, joindre la copie du titre, sinon le chien sera engagé en classe Ouverte.

- Klasse Champion / Gebrauchshundeklasse Kopie der Bestätigung beizufügen (fehlend, wird der Hund in Offene Klasse versetzt).

CLASSES d'ENGAGEMENT

Définition des classes / Klasseneinteilung (voir page 2)

- PUPPY / Jüngstenklasse de 6 à 9 mois
 JEUNE / Jugendklasse de 9 à 18 mois
 INTERMEDIARE / Zwischenklasse de 15 à 24 mois
 OUVERTE / Offeneklasse Mini. 15 mois
 TRAVAIL / Gebrauchshundklasse Mini. 15 mois
 CHAMPION / Championklasse Mini. 15 mois
 VETERAN / Veteranenklasse + de 8 ans

LOT et CLASSE d'ELEVAGE (20 €) inscription sur place

- MEUTE / Laufhundmeuten 6 chiens appartenant au même propriétaire engagement gratuit des 6 chiens en individuel
 Billet Accompagnateur + de 14 ans / Eintrittskarte für Begleiter ab 14 J.
 Chien ne concourant pas
 Confirmation demandée (Tatouage français exigé, ou Microchip - Puce)

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION*

Meldegebühren

Catalogue inclus pour le 1 ^{er} chien inklusive Katalog für 1 ^{er} Hund	Jusqu'au 5 mars	Du 6 au 16 mars	Somme Beitrag
Pour le 1 ^{er} chien	39 €	49 €€
Pour le 2 ^e et 3 ^e chiens**	35 €	45 €€
Pour le 4 ^e chien et suivant**	30 €	40 €€
Puppy, Vétéran	20 €	€
Meute (gratuit en individuelle)	60 €	€
Chien ne concourant pas	15 €	€
Accompagnateur / Begleiter.....x	6 €	€
** chacun et appartenant au même propriétaire que le premier			TOTAL / Insgesamt :

*Les membres de la FCA, sur présentation de leur carte de membre à jour et de leur carte d'engagement seront remboursés de 5 € à une caisse spéciale le jour de l'expo.

EXPOSANTS FRANÇAIS

Envoi des engagements et des règlements à l'ordre de CYNOPRINT

CYNOPRINT - Expo COLMAR - BP 14
01960 PERONNAS

- Chèque (France) Mandat Cash

EXPOSANTS ÉTRANGERS

Meldeschein und Bezahlung senden an - à l'ordre de :

CYNOPRINT - Expo COLMAR - BP 14
01960 PERONNAS

- Internationale Postanweisung à l'ordre de Cynoprint - BP 14 - 01960 PERONNAS
 Virement bancaire à établir à l'ordre de :
CYNOPRINT EXPO CANINES - BPBFC PERONNAS
Code IBAN : FR76 1080 7000 7932 1216 0598 751
Code BIC : CCBPFRPPDJN

Documents à joindre impérativement

- Règlement
 Certificats pour les engagements en cl. Champion et Travail
 Justificatif vaccination antirabique pour les chiens étrangers et 2^e catégorie
 UNE ENVELOPPE TIMBRÉE A VOS NOM ET ADRESSE

EXPOSANTS FRANÇAIS & ÉTRANGERS

CARTE BANCAIRE - BANK KART

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date d'expiration | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
Mois Année

Code de sécurité | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
A dos de la carte, les 3 chiffres près de la signature.

Nom/Name : Somme/Betrag :

Date / Datum : 20

Signature / Unterschrift

Feuillet à renvoyer accompagné de tous les documents nécessaires

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL / de CHAMPION : Date + copie de récompense F.C.I. / du titre de Champion (doit être obtenues au plus tard avant la date de clôture : 16/03/2012)

Gebrauchsklasse / Championklasse : Datum + Kopie der Belohnung F.C.I. / Siegertitel (muss spätestens vor dem Datum des Abschlusses erhalten werden : 16/03/12)

• CHIENS de DEFENSE et de GARDE / Wach und Schutzhund :

Date et lieu où le chien a obtenu : soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1, - soit un brevet de mondioring, - soit pistage F.C.I. 1,

- soit un test international de sauvetage

• CHIENS D'ARRET BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX / Kontinentale und Britische Vorstehhunde :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON,

ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1^{er} ou 2^e catégorie.....

• CHIENS COURANTS / Laufhunde

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

• SPANIELS / jagdspaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

• RETRIEVERS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un T.B.

• BARBETS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de travail à l'eau 1^{er} ou 2^e catégorie.....

• TERRIERS

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

• TECKELS / Dachshunde

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.....

• CHIEN D'ELAN NORVEGIEN

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle, le qualificatif T.B ;

- sur piste naturelle, l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur,

chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort

• CHIENS NORDIQUES DE TRAINAUX

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail, échelon 1.....

• LEVRIERS / Windhunden:

Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la 1^{ère} moitié des concurrents engagés.

(joindre photocopie de l'attestation demandée par la F.C.I.).....

• CLASSE DE CHAMPION / Siegerklasse :

Date de l'homologation + copie du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International.....

Cette classe ne donne pas droit l'attribution du CACS

ATTESTATION

- Je soussigné déclare, sincères et véritables les renseignements figurant au recto et verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance (page 2).

- En conséquence, j'exonère entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité, du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui, ou à moi-même.

- Je certifie, sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies infectieuses ou contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

- En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

- En renvoyant ce formulaire, je m'engage de payer le droit d'inscription, même si je suis absent.

ATTEST

- Ich Unterzeichnete erkläre, dass ich die Zuchtschauordnung voll und ganz anerkenne (Seite 2) und die sportliche Entscheidung der S.C.C. anerkenne.

- Dass mein Hund völlig gesund ist, dass es meines Wissens, keine ansteckende Krankheit in meinem Zwinger gibt.

- Dass ich kein Mitglied eines Hundevereins bin, der von der FCI nicht anerkannt ist.

- Dass ich für Bisse oder andere Schäden die mein(e) Hund(e) verursacht(en), verantwortlich bin.

- Nichterscheinen entbindet mich in keinem Fall von der Zahlung der Meldegebühren

- Ich verpflichte mich, die Zuchtschau nicht vor den gegebenen Zeit zu verlassen!

Bitte Beilegen : Kopie der Bezahlung, und des Tollwutimpfpattest

Fait à..... le.....

Signature / Visum

N'OUBLIEZ PAS !

Pour la Confirmation : le chien doit être identifié par tatouage (lisible), ou transpondeur (Microchip). Il doit être présenté avec la carte d'identification, le certificat de naissance (Pedigree étranger), et le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli et signé.

A joindre obligatoirement une copie du certificat antirabique pour les chiens provenant de l'étranger et pour les chiens de 2^e catégorie engagés.

Tout propriétaire de chien de 2^e catégorie est tenu de se conformer aux arrêtés de la loi du 06/01/99.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus, et la toux de chenil.

La SCHR se réserve le droit de modifier le Jury en fonction de l'indisponibilité de juges et du nombre d'engagements

Die SCHR behält sich das Recht vor, die Richter zu ändern wenn einige Richter fehlen sollten, oder wenn die Anzahl der Teilnehmer zu hoch sein sollte

CONCOURS

DU JEUNE PRESENTATEUR

Réservé aux enfants de 6 à 17 ans, se déroulera l'après-midi, sur le ring d'honneur de l'exposition.

Une excellente manière de développer chez l'enfant, la passion du beau chien de race, et lui apprendre la sportivité.

Pour les enfants de 6 à 10 ans :

taille du chien limitée à 40 cm au garrot

UNE RECOMPENSE A TOUS LES PARTICIPANTS

UNE COUPE AUX MEILLEURS

Formulaire d'inscription à demander à la S.C.H.R


ROYAL CANIN

Pour faciliter l'enregistrement et l'organisation, MERCI de bien vouloir nous adresser rapidement vos engagements.

Um die Organisation zu erleichtern, warten Sie nicht!... Melden Sie sich sofort an. Vielen Dank.